

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/64

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 26 août 2014*

*L'an deux mille quatorze et le vingt-six août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 18 août 2014.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15 votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3*

***Présents : M VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - EUVRARD - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS - RIFFARD***

***Excusés :***

***Absents :***

*Mme Sandrine GRENIER a été élue secrétaire.*

**Objet : Réforme des rythmes scolaires  
Tarifs des intervenants pour l'année scolaire 2014/2015**

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

VU la délibération n° 2014/62 du 26 août 2014 approuvant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune d'Alba La Romaine à compter de la rentrée de septembre 2014.

.../...

VU la nécessité de recourir à des intervenants extérieurs pour le bon déroulement des ateliers des Temps d'Activités Communales (TAC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents.

- FIXE le tarif des intervenants comme suite :
- Coordinateur des TAC : 23.00 € / l'heure
- Intervenants atelier TAC : 18.00 € / l'heure

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 26 août 2014.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine,  
Le 27 août 2014  
LE MAIRE  
André VOLLE.

